

SEANCE DU 18 Avril 2018

Le dix-huit avril deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames, MAUPPIN Gaétane, INGRAM Susan, GUIDO Marie, LAFAILLE Eliane, ROUSSET Laurence, SAUZEDE Véronique. Messieurs FERNANDEZ David, APARICIO Alexandre, SIRE Roland, RIGAL Laurent, FLANDIN Marc, MERVOYER Etienne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé absent : THARIN Pierre

Procuration : LACOUME Claire à LAFAILLE Eliane

Secrétaire : SAUZEDE Véronique

Ordre du jour

- Délibération vote des trois taxes (impôts)
- Vote des participations et des subventions aux associations
- Délibération fixation prix de l'eau pour 2018
- Délibération affectation du résultat M14 et M49
- Vote du budget prévisionnel M14 (budget communal)
- Vote du budget prévisionnel M49 (service des eaux et assainissement)
- Délibération indemnité de conseil du percepteur année 2017
- Délibération avis sur le projet de plan de prévention des risques inondation (PPRI)
- Aménagement du règlement du service communal des eaux

) Questions diverses

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir valider le compte rendu du conseil du 19 février 2018, dont il fait lecture. **IL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

I- Délibération vote des trois taxes (impôts)

Avant analyse des différents budgets primitifs 2018, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal, conformément à l'avis de la commission des finances réunie le 11 avril 2018, de ne pas modifier le taux des trois taxes (Taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti) ce qui correspond pour l'année 2018 à :

TAXES	TAUX IMPOSITIONS 2017	TAUX IMPOSITIONS 2018
Taxe foncière	16.76	16.76
Taxe foncière (bâti)	17.72	17.72
Taxe foncière (non bâti)	83.07	83.07

Le conseil municipal après en avoir délibéré **et à L'UNANIMITE**, Décide de ne pas modifier les taux et de reconduire les taux de l'année 2017.

II- Vote des participations et des subventions aux associations

Monsieur le maire expose au conseil les propositions de la commission finances, concernant les participations et les subventions à accorder au titre de l'année 2018.

Il précise que s'agissant du syndicat du collège de Couiza, aujourd'hui dissous, cet établissement scolaire bénéficiera d'une subvention en substitution d'une participation qui revêtait par le passé un caractère obligatoire.

ARTICLE : 65 548	PARTICIPATIONS	VOTE 2017	PROPOSITIONS 2018	VOTE 2018
		Total 5 600 €	Total 4 278 €	Total 4 278 €
	syndicat Gestion collège Couiza	3040,00	0,00	0,00
	SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PNRC	523,06	628,00	628,00
	PETR DE LA H T LIMOUX	2769,17	2 800,00	2 800,00
	SYADEN	307,50	350,00	350,00
	ATD 11	500,00	500,00	500,00
ARTICLE : 6574	SUBVENTIONS COMMUNALES	VOTE 2017	PROPOSITIONS 2018	VOTE 2018
		Total : 5 400 €	Total: 5 105 €	Total 5 105 €
	ACCA	200,00	200,00	200,00
	Cie Théâtre de l'Archicôte	0,00	400,00	400,00
	ADEPAPPE ass départementale	50,00	50,00	50,00
	ADPM- HAUTE VALLEE DE L'AUDE	60,00	60,00	60,00
	ARPA	60,00	60,00	60,00
	ASSOCIATION DES MAIRES	177,00	160,00	160,00
	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	268,00	200,00	200,00
	COLLEGE J-B BIEULES COUIZA	0,00	500,00	500,00
	AUDE CLAIRE	100,00	100,00	100,00
	CALANDRETA	200,00	200,00	200,00
	CINE CLUB	50,00	50,00	50,00
	CLUB DES AINES	200,00	200,00	200,00
	CLUB PHILATHELISTE QUILLANAISE (5x15)	200,00	200,00	200,00
	COMITES DES FETES	200,00	400,00	400,00
	COOPERATIVE SCOLAIRE	1500,00	500,00	500,00
	CROIX ROUGE	50,00	0,00	0,00
	GARBUSTE CAMPENOISE (PECHE)	200,00	200,00	200,00
	GYMNASTIQUE CAMPENOISE	200,00	200,00	200,00
	GYMNASTIQUE SPORTIVE QUILLAN	60,00	0,00	0,00
	JUDO	200,00	300,00	300,00
	LES AMIS DE ST SEBASTIEN	500,00	200,00	200,00
	LES CANAILLOUS	200,00	200,00	200,00
	LIGNE QUILLAN SNCF	25,00	25,00	25,00
	MEMOIRES DE CAMPAGNE	200,00	200,00	200,00
	PETANQUE CAMPENOISE	200,00	200,00	200,00
	SAPEURS-POMPIERS	100,00	100,00	100,00
	SOUVENIR Français	200,00	200,00	200,00

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution d'une subvention relève d'une demande en bonne et due forme à laquelle sont assortis à la fois, le bilan comptable de l'exercice antérieur et le budget prévisionnel de l'année au titre de laquelle est demandée la subvention.
Après en avoir délibéré, le conseil arrête à l'UNANIMITE, les montants des participations et subventions tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux ci-dessus.

III- Délibération fixation prix de l'eau pour 2018

Monsieur le Maire indique qu'il convient règlementairement de fixer le prix du mètre cube d'eau et de l'assainissement pour l'année 2018.

Il rappelle que le prix a été relevé en 2014 pour satisfaire aux exigences de l'agence de l'eau afin d'être éligible aux demandes de subvention et propose que pour l'année 2018, compte tenu de la conjoncture économique qui pèse sur le budget des ménages, le prix demeure inchangé.

Pour la facturation année 2018, le tarif sera donc le suivant :

Abonnement compteur : 30 €

M³ d'eau : 1,40 €

M³ d'assainissement : 1,14 €

Redevance communale d'assainissement : 10 €

Prélèvement production eau : 0.0466 € par M₃

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE à L'UNANIMITE ;

IV- Délibération affectation du résultat M14

Faisant suite aux votes puis à l'approbation des comptes administratifs par le trésorier et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 156 037.19 €, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Pour mémoire : prévisions budgétaires	
Virement à la section d'investissement	/
Résultat de l'exercice : excédent fonctionnement	156 037.19€
Excédent au 31/12/2017	
Excédent reporté en recettes de fonctionnement	50 000.00€
Exécution du virement à la section d'investissement	/
Affectation complémentaire en réserves	/
Affectation à l'excédent reporté au 1068	106 037.19€
B) Excédent d'investissement reporté, tels qu'ils ont été préparés par la commission finances :	
Excédent à reporter en recettes d'investissement	38 985.25€

Le conseil valide les affectations à l'UNANIMITE.

V- Délibération affectation du résultats M49

Faisant suite aux votes puis à l'approbation des comptes administratifs par le trésorier, Monsieur le Maire propose que les excédents d'exploitation et d'investissement au titre de l'année 2017, soient répartis de la manière suivante :

En exploitation :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	70 716.13
Part affectée à l'investissement exercice 2017	0.00
Résultat de l'exercice 2017	24 941.07
Résultat de clôture exercice 2017	45 775.06

En Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	101 036.34
Part affectée à l'investissement exercice 2017	0.00
Résultat de l'exercice 2017	3 222.46
Résultat de clôture exercice 2017	104 258.80

Le conseil municipal **décide à l'Unanimité** d'affecter **le résultat d'exploitation** comme suit :

Excédent reporté en exploitation Recettes au 002	45 775.06
---	------------------

Le conseil municipal **décide à l'Unanimité** d'affecter **le résultat d'Investissement** comme suit :

Excédent reporté en Investissement recettes au 001	104 258.80
---	-------------------

VI- Vote du budget prévisionnel M 14 (budget communal)

Monsieur le Maire et Mademoiselle SAUZEDE, adjointe aux finances, expose au conseil les budgets prévisionnels M14 et M 49, tels qu'ils ont été élaborés par la commission finances :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018
60612	Energie -électricité	30 000.00	15 720.68	30 000.00
60613	CHAUFFAGE	10 000.00	5 288.90	10 000.00
60621	COMBUSTIBLE	500.00	0.00	500.00
60622	CARBURANTS	3 000.00	2 393.20	3 000.00
60623	ALIMENTATION	500.00	71.30	500.00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500.00	157.93	500.00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET EQUIPEMENT	0.00	0.00	108.00
60631	FOURNITURE ENTRETIEN	6 000.00	3 124.47	6 000.00
60632	FOURNITURE PETIT EQUIPEMENT	30 000.00	15 222.50	30 000.00
60633	FOURNITURE VOIRIE	9 000.00	829.14	8 000.00
60636	VETEMENTS TRAVAIL	1 000.00	429.60	800.00
6064	FOURNITURE ADMINISTRATIVE	5 000.00	2 945.16	5 000.00
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES			1 000.00
6067	FOURNITURE SCOLAIRE	2 000.00	2 089.86	1 800.00
611	MAINTENANCES site/photocopieur/logiciel/Sodexo/numérique école	28 000.00	12 720.73	28 000.00
6135	LOCATION photocopieur	3 500.00	1 920.00	3 500.00
614	RESEAU FERRE	300.00	58.22	300.00
61521	FLEURS VILLAGE/ELAGAGE PLATANES	5 000.00	942.42	7 500.00

615221	ENTRETIEN BATIMENTS	3 000.00	0.00	3 000.00
615232	RESEAUX	0.00	188.04	4 000.00
615231	VOIRIE	4 000.00	0.00	0.00
61551	ENT VEHICULES	4 000.00	932.92	4 000.00
61558	ENT AUTRES BIENS MOBILIERES	1 000.00	638.10	1 000.00
6156	MAINTENANCE EGLISE	1 000.00	247.09	500.00
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	0.00	10 851.59	15 000.00
6168	AUTRES ASSURANCES	11 000.00	156.92	200.00
6182	DOC GENERALE	500.00	512.24	700.00
6184	FORMATION	1 000.00	200.00	1 000.00
6188	AUTRES FRAIS	2 000.00	1 052.00	2 000.00
6225	INDEMNITES REGISSEUR CANTINE COMPTABLE	1 100.00	813.95	1 100.00
6226	HONORAIRES	11 000.00	2 675.16	11 000.00
6227	FRAIS D'ACTES, DE CONTENTIEUX	0.00	0.00	2 000.00
6228	REMUNERATION INTERMED HONORAIRES DIVERS	1 000.00	7 203.23	1 000.00
6231	ANNONCES / PLU	2 000.00	1 922.80	2 000.00
6232	FÊTES ET CEREMONIES	9 000.00	9 057.59	10 000.00
6236	CATALOGUES	1 000.00	0.00	1 000.00
6248	FRAIS TRANSPORT (péri scolaire)	3 000.00	2 645.57	3 000.00
6261	FRAIS POSTAUX	1 500.00	975.15	1 500.00
6262	TELEPHONE INTERNET	4 000.00	3 928.45	5 000.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMIL	700.00	165.00	80.00
6281	SPA	3 000.00	525.60	1 000.00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0.00	116.20	200.00
63512	TAXE FONCIERE	11 000.00	8 650.00	15 000.00
	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	210 100.00	117 371.31	221 788.00
6336	COT CNFPT CENTRE DE GESTION	3 000.00	3 079.37	3 500.00
6338	AUTRES IMPOTS ET TAXES	12 000.00	476.32	500.00
6411	PERSONNEL TITULAIRE + CHARGES COTISATIONS	127 000.00	125 065.17	127 000.00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	22 000.00	28 264.90	34 000.00
64161	EMPLOIS INSERTIONS	0.00	536.91	1 000.00
64162	EMPLOIS D AVENIRS	0.00	606.80	1 000.00
64168	EMPLOI CUI	24 500.00	15 395.23	20 000.00
6451	URSSAF	21 000.00	26 693.22	27 000.00
6453	COT RETRAITE CNRACL IRCANTEC ERAFP	34 000.00	33 748.94	34 000.00
6455	ASSURANCES DU PERSONNEL	11 000.00	10 345.42	12 000.00
6456	COTISATION FNC SUPP FAM	917.00	917.00	1 700.00
64732	ASSEDIC	2 200.00	2 869.49	2 200.00
6474	COMITE INTERCOM	3 000.00	2 653.00	3 000.00
6475	MEDECINE TRAVAIL	1 383.00	456.14	1 000.00
	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	262 000.00	251 107.91	267 900.00
6531	INDEMNITE ELUS	28 000.00	27 811.87	29 000.00
6533	IRCANTEC ELUS	1 500.00	995.90	1 500.00
6535	FORMATION ELUS	200.00	237.00	200.00
6541	CREANCES	1 000.00	0.00	1 000.00
6542	CREANCES ETEINTES	13 500.00	3 351.36	10 000.00
6553	SERVICE INCENDIE	0.00	10 054.07	0.00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS (voir tableau participations)	15 000.00	6 639.73	4 278.00

65541	COMPENSATION CHARGES TERRITORIALES	2 000.00	0.00	0.00
6574	SUBVENTIONS ASSOCIATION	5 400.00	5 183.00	5105.00
	TOTAL 65 AUTRES CHARG GEST COURANTE	66 600.00	54 272.93	51 083.00
66111	INTERETS EMPRUNTS	17 500.00	13 771.31	17 500.00
	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	17 500.00	13 771.31	17 500.00
042	042 op d'ordre Amortissement	71 296.48	71 296.48	0.00
675	CESSION bâtiments Commune/Jammes	63 042.59	63 042.59	0.00
6811	Dot AMMORTISSEMENT frais étude plan d'eau	1 296.48	1 296.48	0.00
6761	CESSION Bâtiment Jammes	6 957.41	6 957.41	0.00
022	DEPENSES IMPREVUES	57 128.52	0.00	76 053.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	684 625.00	507 820.34	634 324.00

	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2017	CA 2017	BP 2018
6419	REMBOURSEMENT CUI	20 000.00	9 370.53	8 000.00
	TOTAL 013	20 000.00	9 370.53	8 000.00
70311	CONCESSION CIMETIERE	1 200.00	1 241.28	1 200.00
70323	REDEV OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ERDF GRDF	1 500.62	1 153.05	1 037.00
70388	ORANGE / photovoltaïque 3 500 €)	5 500.00	5 272.47	5 600.00
704	TRAVAUX	0.00	450.00	0.00
7062	BIBLIOTHEQUE	60.00	0.00	60.00
7066	REDEVANCE SERVICES A CAR.SOCIAL	900.00	0.00	136.00
7067	CANTINE	6 000.00	7 192.80	6 500.00
70688	PREST SERV contrat de La Poste	13 584.00	13 584.00	13 600.00
70872	REMB frais personnel BUDGET ANNEXE M49	55 000.00	25 012.15	23 000.00
	TOTAL 70	83 744.62	53 905.75	51 133.00
73111	IMPOTS LOCAUX	244 680.00	241 439.00	250 841.00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	59 064.00	59 064.00	46 000.00
7323	FNGIR	0.00	3 173.33	0.00
73221	FNGIR	38 080.00	31 733.34	38 039.00
73223	Remplacé FONDS DE PEREQUATION	20 000.00	20 547.00	0.00
7336	DROIT DE PLACE	20.00	0.00	20.00
7381	TAXE ADD. Droits de mutation	10 000.00	17 666.94	15 000.00
	TOTAL 73	371 844.00	373 623.61	349 900.00
7411	DOTATION FORFAITAIRE	14 167.00	14 167.00	12 166.00
74121	DOT SOLIDARITE RURALE	8 890.00	8 890.00	9 174.00
74127	DOT NATIONALE DE PEREQUATION	0.00	0.00	10 004.00
742	DOT ELU LOCAL	2 962.00	2 962.00	2 972.00
74748	PARTICIPATIONS BRENAC FA GRANES ST FERR ECOLE	4 000.00	2 700.00	2 500.00
748314	COMPENS T P /CFE	72.00	3 245.33	0.00
74834	COMPENS T F	1 793.00	1 793.00	1 681.00
74835	COMP TH	8 533.00	9 352.00	8 253.00
	TOTAL 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	40 417.00	43 109.33	46 750.00
752	REVENUS IMMEUBLES logements foyer	47 128.38	54 222.67	62 000.00
7551	EXCEDENT BUDGET ANNEXE	5 500.00	0.00	0.00

758	PRODUIT GESTON COURANTE Article annulé en 2018	5 791.00	18 909.61	0.00
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	0.00	0.00	26 541.00
	TOTAL 75	58 419.38	73 132.28	88 541.00
775	VENTE bâtiment communal/Jammes	70 000.00	70 000.00	0.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	0.00	885.87	0.00
	TOTAL 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 000.00	70 885.87	0.00
722	TRAVAUX Régie (bâtiment 30 000 € voirie 10 000 €)	40 000.00	40 000.00	40 000.00
042	Opération d'ordre travaux régie	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	002 PART EXCEDENT REPORTE N-1	0.00	0.00	50 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		684 625.00	664 027.37	634 324.00
RESULTAT EXERCICE 2017			156 207.03	//////////
FONCTIONNEMENT RESULTAT DE CLOTURE 2017			dont 169.84 ex SIVU 156 037.19	//////////

	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018
1641	CAPITAL EMPRUNTS	51 700.00	43 487.94	54 500.00
165	dépôt caution logements	1 000.00	1 250.00	1 000.00
	TOTAL 16	52 700.00	44 737.94	55 500.00
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES		0.00	0.00
	TOTAL 20	0.00	0.00	0.00
2111	ACHAT TERRAIN Opération 81	1 500.13	730.00	0.00
2132	IMMEUBLE DE RAPPORT	53 000.00	53 000.00	0.00
2141/21	BOULODROME opération 110	0.00	0.00	0.00
21578	ACHAT Matériel opération 73	16 000.00	14 134.42	10 000.00
21534	FACE SYADEN Opération 107 Av Espéza RD 118 solde	50 000.00	16 806.83	49 100.00
2151	TRAVAUX DE VOIRIE Opération 79 –CCPA ET AUTRES	94 000.00	72 240.43	73 000.00
2151	Réhabilitation RD 118 op 116 3 ^{ème} T	78 500.00	78 458.48	0.00
21318	TRAVAUX de bâtiments Opération 112 foyer salle multi activités	442 270.03	252 859.55	250 000.00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	229.97	229.97	0.00
2183	Achat matériel de bureau et informatique	5 000.00	4 839.00	0.00
	TOTAL 21	740 500.13	493 298.68	382 100.00
2132	Travaux d'équipement en régie bâtiment	30 000.00	30 000.00	30 000.00
2151	Travaux d'équipement régie voirie	10 000.00	10 000.00	10 000.00
040	TOTAL OPERATION D'ORDRE	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	833 200.13	533 298.68	477 600.00
	001 DEFICIT REPORTE	58 909.87	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	892 110.00	578 036.62	477 600.00

	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018
001	SOLDE D'EXCUSION REPORTE (Excédent de clôture)			38 985.25

024	PRODUITS DE CESSIONS (RECETTES)	-70 000.00	0.00	0.00
10222	FCTVA	33 776.24	33 776.25	60 971.40
10223	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	3 000.00	2 949.77	3 000.00
1068	PART EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	180 216.84	180 216.84	106 037.19
	TOTAL 10	216 993.08	216 942.86	170 008.59
1321	SUBVENTION DETR (Etat) Foyer salle multi activités	90 220.00	16 487.11	56 536.16
1322	SUBVENTION REGION Foyer salle multi activités	115 398.00	50 766.45	89 909.00
1323	SUBV DEPARTEMENT Foyer salle multi activités	126 652.44	36 150.53	58 997.00
13251	GFP DE RATTACHEMENTS	24 000.00	0.00	0.00
1328	CDC Pyrénées Audoises (subv voirie) travaux 2017/2018	0.00	30 024.00	0.00
13	TOTAL SUBVENTIONS	356 270.44	133 428.09	205 442.16
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 550.00	1 910.00	1 000.00
1641	EMPRUNTS	250 000.00	249 920.00	62 164.00
	TOTAL 16	251 550.00	251 830.00	63 164.00
2111	Vente TERRAIN NUS	1 000.00	0,00	0.00
21318	Vente maison	65 000.00	0,00	0.00
	TOTAL 21	66 000.00	0.00	0.00
192/040	PLUS MOINS VALUES CESSION TERRAIN	6 957.41	6 957.41	0.00
2132/040	IMMEUBLES DE RAPPORT	15 000.00	15 000.00	0.00
2138/040	AUTRES CONSTRUCTIONS	48 042.59	48 042.59	0.00
2111/040	CESSION TERRAIN NU	0.00	0.00	0.00
28031/040	FRAIS D'ETUDE PLAN D'EAU	1 296.48	1 296.48	0.00
040	Opération d'ordre entre section	71 296.48	71 296.48	0.00
	SOUS TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	892 110.00	673 497.43	477 600.00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	892 110.00	673 497.43	477 600.00
	INVESTISSEMENT RECETTES EXERCICE 2017		+2 434.31 ex SIVU	//////////
	DEFICIT INVESTISSEMENT excédent 2017		97 895.12	//////////

Après en avoir délibéré, Le conseil valide à l'unanimité le BP 2018 du budget communal.

VII- Vote du budget prévisionnel M49 (service des eaux et assainissement)

	DEPENSES	BP 2017	CA 2017	BP 2018
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	7 000.00	5 195.86	7 000.00
6062	FOUR NON STOCKEES (chlore)	1 000.00	839.03	400.00
6063	FOURN ENTRETIEN ET PETIT EQUIP	7 000.00	1 691.79	5 000.00
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA	34 100.00	35 224.06	37 800.00
6137	REDV OCCUPAT DOMAIN PUBLIC	1 000.00	723.82	1 000.00
6152	ENTRETIEN RESEAUX	1 000.00	0.00	0.00
61523	RESEAUX	0.00	467.70	1 000.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS	1 000.00	2 975.41	3 000.00
6156	MAINTENANCE	1 500.00	110.40	1 000.00
617	FRAIS ANALYSE	2 000.00	1 360.43	2 000.00
6226	REMUNERATION interm	1 000.00	0.00	1 000.00

6262	Frais TELEPHONIQUE	1 500.00	1 342.38	1 000.00
6371	Redevance prélèvement EAU	4 000.00	2 223.00	4 000.00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	62 100.00	52 153.88	64 200.00
6215	PERSONNEL EXTERIEUR	55 000.00	25 012.15	23 000.00
012	CHARGES PERSONNEL	55 000.00	25 012.15	23 000.00
6541	CREANCES PERTES IRRECOUVRABLES	1 000.00	0.00	1 000.00
65	AUTRES CHARG GEST COUR	1 000.00	0.00	1 000.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 069.00	4 068.39	3 800.00
66	Charges financières	4 069.00	4 068.39	3 800.00
673	Titre annulé sur exercice antérieur	10 000.00	5 751.00	6 000.00
67	TITRE ANNULE	10 000.00	5 751.00	6 000.00
701249	Redevance contre- valeur pollution	9 000.00	8 553.00	9 000.00
706129	Redevance pollution modernisation	4 000.00	3 895.00	4 000.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 000.00	12 448.00	13 000.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	194 708.64	99 433.42	111 000.00
022	TOTAL DEPENSES IMPREVUES	1 640.18	0.00	5 836.79
6811/042	Dotations amortissements	24 769.82	24 769.82	35 001.21
042	Opération d'ordre entre section	24 769.82	24 769.82	35 001.21
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	171 579.00	124 203.24	151 838.00

	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2017	CA 2017	BP 2018
70111	Redevance eau	40 000.00	40 649.29	40 800.00
701241	Recouvrement redevance pollution domestique	8 000.24	7 950.35	8 000.00
704	Travaux	2 000.00	0.00	0.00
70611	Redevance assainissement collectif	29 000.00	27 921.72	29 000.00
706121	Modernisation des réseaux	3 900.00	3 349.28	3 500.31
7064	Locations de compteurs	11 700.00	11 762.5	11 800.00
7071	Compteurs	0.00	1 366.40	1 700.00
70	VENTES PRODUITS	94 600.24	92 999.54	94 800.31
722/042	Travaux équipement en régie équipement	0.00	0.00	5 000.00
777/042	Quote-part des subventions. investissement	6262.63	6 262.63	6 262.63
042	Opération d'ordre entre section	6 262.63	6 262.63	11 262.63
	RECETTES TOTALES	100 862.87	99 262.17	106 062.94
002	EXCEDENT REPORTE	70 716.13	70 716.13	45 775.06
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	171 579.00	99 262.17	151 838.00
	FONCTIONNEMENT RESULTAT EXERCICE 2017	171 579.00	-24 941.07	//////////
	RESULTATS DE CLOTURE 2017		45 775.06	//////////

	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018
21531	Installation matériel eau (Bellevue)	14 949.37	1 590.00	5 300.28
21532	Réseaux assainissement (Av Espérazza)	211 566.00	0.00	211 600.00
2157	Achat matériel	30 137.00	9 681.60	50 000.00
21	Immobilisation corporelles	256 652.37	11 271.60	266 900.28
13913/040	AMORT SUBVENT 1998 DEPART	4 919.28	4 919.28	4 919.28
13914/040	AMORT SUBVENT 1997 commune eau	152.45	152.45	152.45
139118/040	AMORT SUBVENT 2005 2006 DEPART	446.60	446.60	446.60
13918/040	AMORT SUBVENTION FEDER 2009	744.30	744.30	744.30
2157	Agence et aménagement matériel (Travaux en régie)	0.00	0.00	5 000.00

040	Opération d'ordre	6 262.63	6 262.63	11 262.63
1641	TOTAL 16 Emprunt	7 397.00	7 396.19	7 700.09
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	270 312.00	24 930.42	285 863.00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2017	CA 2017	BP 2018
10222	FCTVA	3 461.80	3 383.06	1 848.99
1068	PART EXCEDENT DE FONCT N-1	0.00	0.00	0.00
10	Dotations fonds divers	3 461.80	3 383.06	1 848.99
1311	ETAT DETR	26 445.00	0.00	26 445.00
1313	DEPARTEMENT-AGENCE DE ' EAU	50 700.00	0.00	50 700.00
	TOTAL 13	77 145.00	0.00	77 145.00
1641	CHAPITRE 16 EMPRUNTS	63 899.04	0.00	67 609.00
281532/040		7 255.43	7 255.43	8 600.00
281531/040		12 242.37	12 242.37	15 400.00
281561/040		91.08	91.08	150.00
28157/040		5 180.94	5 180.94	9 380.13
040	Opérations d'ordre	24 769.82	24 769.82	33 530.13
2031	Diagnostic Assainis frais d'étude	0.00	0.00	1 471.08
041	Opération patrimoniales	0.00	0.00	1 471.08
	SOUS TOTAL RECETTES	169 275.66	28 152.88	181 604.20
001	EXCEDENT ANTE REPORTE (clôture)	101 036.34	0.00	104 258.80
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	270 312.00	28 152.88	285 863.00
	RESULTAT EXCERCICE 2017	0.00	3 222.46	////////////////////
	RESULTAT DE CLOTURE 2017		104 258.80	////////////////////

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité le budget de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018.

VIII- Délibération indemnité de conseil du percepteur année 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil les termes de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, s'agissant :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et qu'à ce titre, il pourrait être attribué à notre trésorière, Madame HUSTE Eliane, un montant de 432.365 € brut.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 € brut.

Soit un montant total brut de 478.09 €

Après en avoir débattu, le conseil **décide à la majorité** d'accorder une indemnité de conseil à Madame HUSTE pour un montant brut de 478,09 €

IX- Délibération avis sur le projet de plan de prévention des risques inondation (PPRI)

Monsieur le Maire informe le conseil que par arrêté préfectoral n°2014127-0006 du 23 mai 2014, prorogé par arrêté préfectoral n°DDTM-SPRISR-2017-016 du 5 mai 2017, l'élaboration du **Plan de Prévention des Risques Inondation** (PPRI) du Bassin Versant de la Haute Vallée de l'Aude a été prescrit.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet et conformément aux dispositions de l'article R562-7 du code de l'environnement, ce projet de PPRI du bassin versant de l'Aude concerne la commune et les communes d'Axat, St Martin Lys, Belvianes, Quillan, Ginoules, Espéras et Fa. **Il est demandé au conseil de donner un avis.**

Il est rappelé qu'une motion concernant les projets de PPRI de la Vallée de l'Aude et de ses affluents (Rébenty et Faby) a été votée à l'unanimité lors du conseil communautaire du 21 décembre 2017 afin de démontrer aux services de l'état les réticences des élus par rapport à l'exactitude des études réalisées et aux prescriptions imposées.

De même par délibération du 12 avril 2018, **le conseil communautaire a émis un avis très défavorable au PPRI sur lequel il devait se prononcer.**

Monsieur le Maire propose au conseil de donner un avis sur le projet de PPRI de la Haute Vallée de l'Aude, en mettant en avant les points suivants :

-Considérant que le projet de PPRI présente des **inexactitudes techniques**, visant certaines données mentionnées dans les documents de concertation qui semblent surévaluées, à savoir :

* **une emprise de la zone inondable excessive** compte-tenu des débordements connus et uniquement basée sur des études réalisées à partir de données statistiques et de modélisations, conduisant à la notion de « zone hydro géomorphologique potentiellement inondable » et donc basée sur des faits non avérés ;

* **une hauteur d'eau retenue basée également sur des données statistiques et non sur des faits observés ;**

Et ayant pour conséquence une **diminution considérable du potentiel constructible de la commune** et de développement des communes de la Haute-Vallée de l'Aude,

-Considérant donc **qu'une justification plus explicite des méthodes utilisées paraît souhaitable**, comme par exemple le choix de la « méthode audoise » pour la détermination des débits de pointe de fréquence centennale ;

-Considérant que les prescriptions règlementaires et notamment en **zone d'aléa fort (RI1) ne sont pas équitables** et compromettent fortement les possibilités de développement de ces communes ;

-Considérant par ailleurs que **le projet de règlement, notamment en zone RI1, se contredit en interdisant les travaux d'entretien des constructions existantes** qui ont pour conséquence une augmentation des risques ou conduisant à une augmentation de la population exposée, mais en autorisant la construction de logements nouveaux dans les dents creuses en considérant donc que ceci n'augmente pas les risques ou la population exposée ;

-Considérant également d'autres contradictions du règlement qui autorise, sous condition, les démolitions/reconstructions et les aménagements de constructions existantes sous réserve de ne pas créer plus d'un logement ;

-Considérant donc que dans une même zone d'aléa des inégalités de traitement sont observées pour des cas de réhabilitation et d'aménagement de bâtiments existants identiques et/ou engendrant les mêmes risques ;

-Considérant donc que l'application du PPRI de la vallée de l'Aude, en l'état, n'est pas fiable, n'est pas équitable et compromet gravement les projets de développement des communes concernées ;

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'émettre un avis défavorable au projet de PPRI du bassin versant du l'Aude.

X- Aménagement du règlement du service communal des eaux

Monsieur le Maire expose au conseil les courriers de deux propriétaires demandant que les abonnements au service communal de l'eau soit mis au nom du locataire et non à celui du propriétaire,

comme cela est prévu au règlement du service de l'eau et au nom d'une pratique qui a toujours eu cours sur la commune.

Il est précisé d'une part que le règlement du service de l'eau tel qu'il est rédigé, ne fait pas obstacle à cette possibilité et que d'autre part, sur le plan légal, le fait de réserver la souscription d'un abonnement aux seuls propriétaires peut être considéré comme une clause abusive, au nom du principe d'égalité des usagers et du principe du libre consentement à souscrire un contrat. Cette notion a de surcroît fait l'objet de plusieurs décisions des juridictions administratives, générant une jurisprudence parfois contestée par les communes, avec des succès variés.

Monsieur le Maire propose au conseil qu'afin d'éviter tout recours contentieux éventuels, il faudrait dorénavant donner droit à toute demande d'un propriétaire qui souhaiterait que son locataire souscrive au règlement de l'eau.

Cette démarche serait cependant recevable, à la condition que le propriétaire au moment d'un changement de locataire, en informe la commune, par le biais d'un document établi au moment de l'état des lieux d'entrée et de sortie du logement, précisant les coordonnées du nouveau et de l'ancien locataire, ainsi que les relevés des index d'entrée et de sortie.

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'**UNANIMITE** la proposition du Maire, qui adressera un courrier à l'ensemble des propriétaires loueurs pour les informer de ces nouvelles dispositions qu'ils pourront ou non utiliser.

Questions diverses :

Internet - Xylan

Marc FLANDIN, fait le point sur le fonctionnement de Xylan qui pose toujours souci et indique le tout prochain passage à la 4G annoncé par l'opérateur.

Fleurissement du village

Sur INGRAM, fait le point sur le fleurissement du village cette année et recherche des bénévoles pour l'aider dans sa tâche.

Maintenance des radars pédagogiques.

-Roland SIRE présente les options offertes concernant un contrat de maintenance pour les radars pédagogiques. Le conseil décide de ne pas donner suite, vu la conjoncture économique du moment. Des solutions pérennes en alimentation électrique directe seront de surcroît étudiées prochainement.

-Roland SIRE souhaite qu'un conseil municipal jeunes soit installé avant l'été. Le conseil souhaite reporter cette mise en place à la rentrée, en lien étroit avec la mise à disposition de la salle des jeunes, dont la réalisation devrait être terminée en septembre.

Boulodrome

Alexandre APARICIO indique que le club de pétanque reprendra ses activités le vendredi 25 mai et fait le point des travaux à réaliser d'ici là.

Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la cérémonie du 8 mai se déroulera dans les conditions habituelles à 18 heures et il compte sur la présence de l'ensemble des élus.

Il précise également qu'à l'instar de ces deux dernières années, il a pris un arrêté concernant les enramades du 1^{er} mai, afin d'éviter les débordements et les dégradations observés par le passé. IL précise que ce phénomène tend à s'essouffler, mais qu'il ne faut pas baisser la garde, car des individus extérieurs au village étaient à l'origine pour l'essentiel des désordres constatés.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Les conseillers municipaux.